



INFO Sden NORD N° 142

Syndicat Départemental de l'Éducation Nationale
BOURSE DU TRAVAIL
Rue Geoffroy St Hilaire 59042 LILLE CEDEX
Tél. 03.20.52.56.55 — sdencgt@nordnet.fr
Directrice de publication : Liliane MORTIER
Périodique au prix de 0,30 €
N° CP 1106 S 05884 - Imprimé par nos soins.

DISPENSÉ DE TIMBRAGE Lille Moulins
PRESSE
Distribuée par LA POSTE
Déposé le : mardi 8 mars 2005

Sommaire

Édito

	Page 1
Hors-Classe et notation	Page 2
Déclaration CDEN 1er degré	Pages 3 et 4
Échos du 1er degré	Page 5
Échos des luttes	Page 6
Tract soutien lycéens	Page 7
Barème cotisations 2005	Page 8
Mouvement 2nd degré	Page 9
Retraite anticipée	Page 10
Les raisons du NON	Pages 11 à 13
Manif de Bruxelles	Page 14
7ème Congrès du SDEN CGT	
Info diverses	Page 15
Grille tombola	Page 16
Amendement SDEN	Page 17
Amendement UNSEN	Page 18
Bilan d'activité	Pages 19 à 24
Échos du BO	Page 25
Affiche grève du 10 mars	Page 26

Édito

La neige n'aura pas fait reculé la détermination des lycéens qui par milliers, dans notre région aussi, se sont levés pour rejeter la loi d'orientation Fillon, son « socle commun de connaissances » réducteur et sa réforme du bac, soi-disant retirée — en fait repoussée à l'été.

Les enseignants et personnels d'Éducation, quant à eux, ont fait grève dès le vendredi 25 février (puis le jeudi 10 mars), contre les baisses de DHG massives et les suppressions de postes, de filières et de classes. Les boycotts de CA furent nombreux, les assemblées générales d'établissement ou de bassins se multiplient, des rassemblements et manifestations locales s'organisent: Non, nous ne pouvons pas en rester là ! Le vendredi 11 mars, au lendemain de la journée d'action interprofessionnelle du 10 — élément essentiel de la montée de la contestation sociale contre ce gouvernement impopulaire — l'intersyndicale de l'Éducation Nationale se réunira pour envisager les suites de la mobilisation dans notre secteur. Appel à tous à transmettre vos remarques et analyses sur la situation sociale !

Dans le même temps, nous préparons notre congrès départemental, moment justement d'analyser la situation et de réfléchir au syndicalisme de lutte que nous voulons !

Il est encore temps de réunir les sections syndicales pour discuter des documents préparatoires. Les secrétaires de sections (ou les syndiqués isolés) ont reçu les mandats pour autorisation d'absence, à déposer dans votre établissement au plus tard trois jours avant. Nous attendons environ 80 délégués

des écoles, collèges, lycées et lycées professionnels, qui voteront le bilan d'activité, le bilan financier, le projet d'orientation et éliront la nouvelle Commission Exécutive. Réussissons cet important moment démocratique !

William ROGER,
Secrétaire Général du SDEN CGT Nord

Rappel:
CONGRES
du SYNDICAT
les 24 et 25 mars
à Armentières:
Inscrivez-vous !

Hors-classe: accentuation de l'arbitraire !

Depuis 1989 et la mise en place de la Hors-Classe, la CGT est **contre l'évaluation dite au « mérite »**, qui discrimine certains selon des critères très souvent subjectifs. Nous nous sommes toujours battus pour que chacun puisse terminer sa carrière à l'indice terminal de son corps.

Certes, l'importance attribuée au barème dans le système mis en place en 1989 atténuait le caractère imprévisible de l'accès à la Hors-Classe: les critères étaient essentiellement objectifs, les mêmes pour tous. Seuls existaient les fameux « 5% du recteur » (la promotion hors barème pour 5% des postulants) et la possibilité pour les chefs d'établissements d'émettre un « avis défavorable » à l'accès à la hors-classe: à ce barrage était venu s'ajouter en plus la possibilité pour les corps d'inspection d'émettre eux-aussi un « avis défavorable », ce qui fut largement utilisé l'an passé.

Le nouveau système élargit la brèche ouverte en 1989: dorénavant les chefs d'établissement et les inspecteurs, en plus de l'avis « défavorable » qui continue à exister, mettront une nouvelle note sur 20 spécialement pour l'accès à la Hors-Classe. Imaginez un chef d'établissement —qui vient à peine d'arriver—qui jugera ainsi par cette note l'ensemble de la carrière d'un enseignant !

Dans le dernier n° de l'INFO-URSEN, nous avons rendu compte du bras de fer que nous avons mené sur ce

point avec le Rectorat pour atténuer le plus possible la part attribuée à ces deux notes et rétablir un rôle important au barème fondé sur l'ancienneté. Nous avons obtenu ce petit correctif (voir le barème que nous avons publié) , mais il faut reconnaître que le ver est dans le fruit !

Remplir son CV.... Avant le 21 mars

Pour donner des éléments d'appréciations aux chefs d'établissements et aux inspecteurs, désormais il faut renseigner son CV sur I-prof..... Les méthodes managériales du privé !

Tous les promovables ont dû recevoir le 1er mars un courrier électronique dans leur boîte aux lettres Iprof les alertant sur la nécessité d'enrichir son CV. La date butoir est maintenant connue: il s'agit du **21 mars**.

Avec ces notes au mérite pour accéder ou pas au grade de 'hors-classe' (c'est-à-dire à une autre échelle de rémunération), un pas supplémentaire est franchi dans le dynamitage de la Fonction Publique.

Tout est fait pour faire reluire les nombrils. À chacun son rythme, à chacun son fric.... Au détriment du collectif et du bien être de tous aujourd'hui. Ne tergiversons pas et agissons. En masse. Et d'abord le 10 mars.

Campagne de notation administrative

CALENDRIER

PERSONNELS 2d DEGRE : jusqu'au 14 mars

MI-SE: jusqu'au 18 mars / MA: jusqu'au 19 mars

Quelle procédure pour la requête en révision de note ?

Signer une proposition de note ne signifie pas acceptation de la note et des appréciations. Cela atteste uniquement de sa prise de connaissance. En cas de désaccord, ajoutez un commentaire pour signifier votre contestation.

Il suffit parfois de rencontrer le chef d'établissement et d'obtenir satisfaction. Mais si votre démarche reste vaine, il vous reste la lettre de contestation .

Quel délai?

Légalement dans la Fonction Publique, vous avez deux mois pour contester (malgré ce qu'en dit le rectorat dans ses circulaires).

Mais vous pouvez signifier tout de suite à votre chef d'établissement que vous allez faire une requête en révision de note et adresser plus tard un argumentaire par écrit au Rectorat. *La lettre modèle paraîtra dans le prochain INFO-URSEN.*

Attention, n'hésitez pas à réagir ! Le poids des chefs d'établissements s'accroît d'année en année. Avec leurs évaluations tous azimuts, les chefs d'établissement peuvent faire pression sur les enseignants. Ne leur laissons pas le champ libre. Défendons-nous !



Déclaration au CDEN (Comité Départemental de l'Éducation nationale) du 1er mars 2005

Carte Scolaire 1er degré



À l'occasion de la publication de la carte scolaire du premier degré pour l'année 2005 et de ce CDEN, la CGT ne peut que constater et **dénoncer** les mesures qui, pour elle, vont à l'encontre de l'ambition affichée par le ministère de l'Éducation nationale de « réussite de tous les élèves. »

Les années précédentes, on nous avait habitués à l'argument de la baisse des effectifs. On nous faisait valoir que le département du Nord était un département répulsif, d'où la population fuyait. Il y avait moins d'enfants donc on « pouvait rendre » des postes. Mais aujourd'hui cet argument ne tient plus. Depuis 2004 nous assistons à une hausse des effectifs. 1000 élèves en plus en 2004 et 1119 élèves supplémentaires attendus à la rentrée 2005, c'est à dire une hausse cumulée de 2119 élèves.

Et quelle est la réponse du ministère ?

77 suppressions définitives de classes contre 39 ouvertures et plus de 50 écoles qui demeurent dans l'expectative avec la crainte de voir leur situation

se détériorer à la rentrée de septembre.

Est-ce là une manière d'améliorer l'enseignement primaire dans notre département ?

À la CGT, nous ne le pensons pas. Nous pensons au contraire que cette situation sera lourde de conséquences pour la qualité de l'enseignement dans les écoles de notre département. En effet, la scolarisation des deux ans, déjà en stagnation, risque d'être en régression au profit de l'enseignement privé. Le manque de moyens alloués pour l'intégration des élèves porteurs de handicap détournera plus encore les familles vers la Belgique. Qu'advient-il des RASED sur qui pèsent les lourdes menaces contenues dans le projet de loi d'orientation ? Les écoles en REP auront-elles les moyens de faire réussir les élèves les plus en difficultés sociales et culturelles ? Et que dire de l'apprentissage d'une langue étrangère dans des classes aux effectifs trop chargés pour que l'ensemble des élèves puissent s'exprimer ne serait-ce que deux minutes par

cours ? Que dire de la formation continue ? Que dire des remplacements ? Tout cela va-t-il s'améliorer ? Tout porte à croire que non.

Cette politique destructrice n'est pas le fruit du hasard. Elle répond à une stratégie. Cette stratégie porte un nom : la stratégie de Lisbonne. C'est en effet au sommet des chefs d'état, réunis à Lisbonne en mars 2000, qu'a été décidé de faire de l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde. »

C'est à cette stratégie, rappelée dans le rapport annexé au projet de loi d'orientation que doit se soumettre notre pays, notre région, notre département. Et pour cela le gouvernement a mis en place la loi organique pour les lois de finance (la LOLF) votée en août 2001. Cette loi a pour vocation, entre autre, d'in-



Déclaration au CDEN (Comité Départemental de l'Éducation nationale) du 1er mars 2005

Carte scolaire 1er degré (suite)



Introduire une logique d'objectifs et de résultats, c'est ça dire la culture d'entreprise, dans la fonction publique. Les objectifs de l'éducation devraient donc, d'après cette loi, être « **finalisés dans des programmes déclinés en actions accompagnés d'indicateurs de performances.** »

Une loi servant à supprimer des postes comme l'a confirmé le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'État, R. Dutreil : « **C'est sur l'Éducation nationale que doit peser l'effort principal de réduction des effectifs de la fonction publique.** »

Nous y sommes !

- 1000 élèves supplémentaires et 30 retraits de postes en 2004.
- 1119 élèves supplémentaires attendus, pas de création de postes, 77 fermetures définitives de classes en 2005.

Il est inutile de développer plus. Les preuves de ce que nous avançons abondent.

C'est pourquoi la CGT refuse la carte scolaire de la rentrée 2005.

Elle entend, avec les personnels, combattre cette politique destructrice qui ne peut en aucun cas se revendiquer de l'intérêt des élèves et des personnels.

Elle l'a dit le 20 janvier, les 5 et 25 février, **elle le redira le 10 mars** avec l'ensemble de la fonction publique et les salariés du secteur privé, les lycéens, les étudiants, les parents d'élèves, les salariés du secteur privé et les privés d'emploi.

Le mouvement dans le 1er degré

La première phase du mouvement se déroule du **28 février au 14 mars** minuit sur les serveurs. La première phase concerne les postes entiers à titre définitif (ou provisoire). Vous serez informés des résultats fin avril.

Par Internet

- Connectez-vous à SIAM sur I-Prof : <https://bv.ac-lille.fr>
- Dans « compte utilisateur » Entrez l'initiale de votre prénom, suivie de votre nom, en minuscules
- Dans « Mot de passe » saisissez votre numéro du NUMEN, en majuscules (à moins que vous ne l'ayez déjà modifié).
- Validez et Cliquez ensuite sur l'icône I-Prof, le bouton « Services » et le menu SIAM.

Par Minitel

3614 LILLEACADE*MINS + entrez votre numéro de NUMEN.

Les instructions relative à la participation au mouvement intra-départemental (dans le département) ainsi que la liste des postes sont disponibles sur 2 sites

<http://netia59.ac-lille> et <http://web.ac-lille.fr/ftpia59/circulaires/>

NOUVEAUTÉ !!!

Cette année, vous pouvez émettre des vœux pour quatre regroupements géographiques Dunkerquois, Grande métropole lilloise, Douaisis-Valenciennois (c'est un seul regroupement géographique), Cambrésis-Avesnois (autre regroupement géographique étendu).

C'est une mutation à l'aveugle ! Nous connaissons déjà ses conséquences désastreuses dans le second degré.

Échos du 1er degré...



FUSIONS D'ÉCOLES REPOUSSÉES À TOURCOING !

Début janvier les enseignants des groupes scolaires Prévert et Camus de Tourcoing sont informées d'un projet de fusion entre les écoles maternelles et élémentaires. Ces demandes de fusion ont été faites par les IEN des deux circonscriptions concernées et ont reçu un avis favorable de l'Adjointe à l'Éducation de Tourcoing. L'avis des enseignants ? Ils n'ont pas même été consultés alors qu'ils seraient les premiers concernés par une telle mesure !

La fusion conduirait à une école Prévert à 11 classes et d'une école Camus à 16 classes, soit la population scolaire d'un petit collège... Le prétexte à la fusion ? La pénurie de directeur d'école: dans les deux cas, suite à des départs en retraite non remplacés, il n'y a qu'une directrice en place depuis cette année, qui fait fonction sur l'autre école du groupe.

Au lieu de prendre à bras le corps le problème posé par la pénurie de directeur d'école (due aux conditions de travail des collègues chargés de direction - manque de temps, manque de moyens de décharge et de moyens matériel...), l'Éducation Nationale fusionne !

La réaction

Les enseignants, en lien avec les parents d'élèves ont réagi. Des réunions se sont tenues dans les deux écoles, avec les organisations syndicales (Sden-CGT, Snuipp-FSU, SUD Educ.). Un courrier commun a été adressé au Maire. Toute fusion d'école nécessite en effet une délibération du Conseil Municipal. Or le Conseil Municipal de Tourcoing se réunissait le 27 janvier avec ce point à son ordre du jour.

Le 25 janvier, le Maire acceptait une rencontre avec les enseignants et parents d'élèves. Les organisations syndicales (qui n'étaient pas expressément conviées) s'invitèrent naturellement...

Nous avons argumenté contre le non-sens pédagogique de cette fusion et aussi contre les conséquences à venir en terme de fermetures de classe. En effet par le jeu des « seuils de fermeture » qui diffère dans le cas d'une école primaire fusionnée (dont les effectifs, le plus souvent, sont globalisés par l'IA), la fusion permettra de réduire le nombre de postes.

Résultat : Victoire !

Les fusions n'ont pas été votées en conseil municipal, le Maire désavouant en quelque sorte son adjointe. Certes, il en appelle aujourd'hui à prendre le temps de la « concertation », dans l'objectif sans doute de re-proposer la fusion l'an prochain.

Mais si les enseignants ne s'étaient pas invités dans le débat, l'affaire serait déjà bouclée aujourd'hui et entérinée par l'IA qui n'attendait que ce feu vert !

Le Cden (comité départemental de l'Éducation nationale) du 1er mars n'a pu que constater l'absence de délibération favorable de la mairie et donc l'impossibilité de fusionner les écoles.

Résultats du groupe de travail école du 22 février, du CTPD du 28 février et du CDEN du 1er mars:

Avant (propositions de l'IA):

- 38,5 ouvertures définitives;
- 20,5 ouvertures conditionnelles;
- 89 fermetures définitives ;
- 37 fermetures révisables.

Après (interventions des organisations syndicales et mobilisation dans certaines écoles):

- 40 ouvertures définitives;
- 20 ouvertures conditionnelles;
- 77 fermetures définitives;
- 23 fermetures révisables.

Des gains donc... Mais le solde reste très négatif ! Un rappel: L'essentiel ne se gagne par la négociation mais par la mobilisation !

Échos des LUTTES

LUNDI 28 FEVRIER:

80% des enseignants en grève au LP Jean Monnet à Lille.

Motif: suppression d'un demi-poste de secrétaire administrative alors que la charge de travail s'alourdit (nombre d'élèves en hausse, ouverture de sections). L'action, ce n'est pas que les personnels enseignants !

JEUDI 3 MARS

Opération 'Collège vide' sur le bassin de Roubaix-Tourcoing:

5 établissements y ont participé: Les Collèges Samain et Lebas à Roubaix, le Collège Calmette à Wasquehal, le Collège Gambetta à Lys les Lannoy, le Collège de Roncq

N'oubliez pas de tenir informé le syndicat de vos actions !

SAMEDI 5 MARS

Signe de la mobilisation montante: ça bourge aussi le samedi après-midi !

A VALENCIENNES: Rassemblement organisé sur la place d'Armes à 15h par l'AG des établissements en lutte.

A ROUBAIX: Manifestation parents-professeurs à 14h30 de la Place de la Fraternité au centre ville (parcours des manifs de 2003)

Contre les suppressions de postes et la fermeture du CIO de Wattrelos.

MERCREDI 23 FEVRIER

Rassemblement des écoles, collèges et lycées de la **SAMBRE-AVESNOIS** devant l'Inspection Académique à Valenciennes

AG régulières

à Villeneuve d'Ascq (écoles, collèges lycée)
4 réunions d'informations organisées par les parents et les personnels les 7, 8 et 10 mars

AUDIENCES AU RECTORAT

Le 28 février, Jean Monnet était reçu au Rectorat...

Suivi par le LP Haubourdin:

Motif: suppression de 2 demi-division de Bac Pro (Secrétariat et Plasturgie), DHG insuffisante au regard des besoins.

Réponse du rectorat: défense des « pôles de métiers » en LP, nécessité d'« éduquer les élèves à la mobilité » !

LP ANICHE

Pétition contre la baisse de la DHG

Lycée et LP de GENECH

'Établissement mort' le 25 février contre la baisse de la DHG.
Initiative commune parents/professeurs



Le Syndicat des Enseignants CGT **soutient la lutte des lycéens :** *le 8 Mars, mobilisation lycéenne et* *le 10 Mars, avec les salariés,* *tous ensemble pour faire reculer* *le gouvernement !*

« Retrait du plan Fillon ! »

Depuis 4 semaines, malgré les vacances des uns et des autres, des dizaines de milliers de lycéens ont manifesté dans la rue contre la loi Fillon : 100 000 en France le jeudi 17 février, 30 000 le jeudi 24 février (alors que plusieurs grosses académies étaient en vacances) dont 3 000 à Lille en plus des autres manifestations à Valenciennes, Maubeuge, Cambrai, Lens, Douai.

Lycéens, vous avez raison de lutter !

Le ministre Fillon s'attaque à l'école publique

- Il veut, en créant un contrôle continu par lycée, instituer des bacs différents en fonction de la réputation du lycée. Dans vos CV plus tard, on vous demandera si vous avez passé votre bac en centre ville ou en banlieue.
- Il veut réduire les options et filières à faibles effectifs. Seuls, ceux dont les parents pourront payer le conservatoire de musique ou des stages de deux mois à l'étranger, pourront apprendre la musique ou certaines langues.
- Il veut faire disparaître les TPE, qui pourtant permettaient un enseignement plus personnel et critique.
- Il veut, pour les lycéens de milieu populaire, réduire l'enseignement à un « socle commun de connaissances », c'est à dire savoir lire, écrire, compter et cliquer ! C'est ce que Fillon estime suffisant pour former la main-d'œuvre dont les patrons ont besoin...

- Il veut réduire dans les collèges et lycées, les postes de surveillants, d'infirmières, de profs. Les cours en demi-groupes sont menacés et nous risquons de nous retrouver à plus de 40 par classe !

Avec la loi Fillon, le gouvernement veut réduire toujours plus le budget de l'Education nationale. Il veut faire des économies sur l'Ecole comme sur les hôpitaux et tous les services publics.

« De l'argent, il y en a »

L'école ne peut pas empêcher les inégalités sociales mais elle ne doit pas les renforcer. De l'argent pour l'école et les services publics, il y en a : Raffarin a commandé dernièrement 59 avions militaires Dassault pour 3,1 milliards d'euros, Total annonce des bénéfiques records de 9 milliards d'euros. L'enseignement doit passer avant l'armée et avant les profits des actionnaires !

**Le 8 Mars, les lycéens dans la rue, et le Jeudi 10 avec les salariés,
tous ensemble pour faire reculer le gouvernement !**

Le gouvernement a peur de la mobilisation lycéenne. Il a reculé à plus tard le vote sur le bac en contrôle continu, mais il a avancé le vote de l'ensemble du projet de loi début mars. Il a voulu prendre les lycéens de vitesse, avant que toutes les académies soient rentrées de vacances et avant la journée de mobilisation nationale du 8 mars. Mais ce qui est fait peut être défait !

Les syndicats lycéens, l'UNL et la FIDL appellent à descendre dans la rue le 8 Mars pour le retrait total de la loi Fillon. Il faut que les manifestations du 8 mars soient un succès ! Le Jeudi 10 Mars, tous les salariés sont appelés à la grève par les syndicats contre les attaques du gouvernement. Les lycéens, eux aussi, ont leur place dans ce vaste mouvement de mécontentement qui monte dans le pays.

**Tous ensemble, les jeunes avec les salariés, les lycéens avec les enseignants,
nous pouvons gagner !**



NORD

S.D.E.N. C.G.T 59
Syndicat Départemental de l'Éducation Nationale CGT
Fédération de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture
Rue Geoffroy Saint Hilaire - 59042 LILLE Cedex

BAREME DES COTISATIONS SYNDICALES - ANNEE CIVILE 2005

Agrégré (classe normale + hors-classe)	Hors-Classe		Classe normale		Instit.	MA 1	MA 2	MA 3	Indices	Timbre mensuel (euros)	PAC bimestr. (euros)
	PLP Certifié CPE PE	PEGC +classe except.	PLP Certifié CPE PE	PEGC CE							
								3	299/312	11	22
								4	313/328	11,5	23
								5	329/342	12	24
			1				3		343/353	12,5	25
							4	6	354/367	13	26
			2					7	368/379	13,4	26,8
1							5	8	380/389	13,9	27,8
			3	5	7	3	6		390/410	14,1	28,2
			4	6	8	4	7		411/427	14,9	29,8
2			5	7	9	5			428/443	15,7	31,4
		1	6	8		6	8		444/465	16,7	33,4
3		2		9	10	7			466/481	17	34
4	1	3	7	10	11	8			482/527	17,7	35,4
5		4	8	11					528/553	19	38
6	2	5	9						554/592	20,3	40,6
	3	6	10						593/632	21,9	43,8
7 /1HC	4	2CE	11						633/683	23,5	47
8 /2HC	5	3CE							684/730	24,5	49
9 /3HC	6	4CE							731/779	26,7	53,4
10/4HC	7	5CE							780/817	27,5	55
11/5HC									> 818	29,4	58,8

Bi-admissible : Certifié CN + une tranche supp.
Etudiant IUFM : 23 € par an
Personnel de direction : barème UNSEN CGT
Retraité : voir grille des retraités
Temps partiel : proportionnel / quotité temps

CONTRACTUEL	11	22
Aide-Educ. / Assistant d'Education	7,8	15,6
MI -SE	10,8	21,6
Stagiaire IUFM	10,8	21,6
Vacataire	6,2	12,4

*Le barème est voté chaque année en commission exécutive.
 Les montants des prélèvements sont réactualisés après chaque passage d'échelon.*

Mutations intra-académiques dans le second degré**Quand faire la demande ?**

Du 31 mars au 20 avril 2005, pendant l'ouverture du serveur SIAM.

Qui est concerné ?

- Les stagiaires (en formation IUFM ou en situation),
- Les titulaires dont le poste est supprimé,
- Les titulaires désirant muter au sein de l'académie,
- Les TZR (qu'ils souhaitent muter ou simplement formuler des vœux d'affectation au sein de leur zone de remplacement).

Quelles modifications cette année ?

- Changement des règles notamment pour tous les postes APV (ex-ZEP)
- Disparition des bonifications sur les postes de TZR.

Comment faire valoir les dossiers médicaux ?

Il faut les déposer auprès du Médecin Conseiller Technique du Recteur et ce pour le **VENDREDI 25 MARS**, dernier délai.

Pour vous aider, des réunions régionales d'informations
sont programmées au siège du SYNDICAT à LILLE

- Mercredi 30 mars à 14 h 30 (veille de l'ouverture du serveur)
- Vendredi 8 avril à 14 h 30 (veille des vacances scolaires)

Mouvement des MI / SE

**Les opérations d'affectation des MI / SE
pour la rentrée scolaire de septembre 2005 commencent sous peu...**

Comment procéder ?

- Saisir les vœux du 2 au 22 mars sur **3614 LILLEACADE*MAC**
- Consulter la liste des postes sur <http://web.ac-lille.fr/mise>

**Si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires...
n'hésitez pas à contacter le syndicat.**



Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires

01 48 18 81 31 ugff@cgt.fr

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

01 48 18 20 70 santeas@cgt.fr

Fédération des Services Publics

01 48 18 83 73 fdsp@cgt.fr

Fédération des PTT

01 48 18 54 00 ptt@cgt.fr

COMMUNIQUE

Retraite anticipée des mères et des pères de trois enfants : le droit des femmes est préservé, d'autres avancées doivent être obtenues.

Le 10 février, les fédérations de fonctionnaires ont été invitées à prendre connaissance du projet de décret d'application de l'article 136 de la Loi de finances rectificative du 30 décembre 2004, modifiant les dispositions du Code des pensions civiles relatives à la possibilité pour un fonctionnaire ayant quinze années de services effectifs et ayant élevé au moins trois enfants, de pouvoir faire valoir ses droits à retraite.

On sait qu'actuellement, cette possibilité n'était ouverte qu'aux femmes et que ce serait pour se mettre en conformité avec les jurisprudences européenne et du Conseil d'Etat sur l'égalité hommes/femmes que le gouvernement a fait passer à la sauvette son cavalier législatif.

Le ministère de la Fonction publique a assuré que :

? Le projet de décret d'application devrait finalement permettre à toutes les **femmes fonctionnaires** de conserver le bénéfice de cette disposition, que leurs enfants soient nés, aient été adoptés ou soient « arrivés » dans leur foyer (famille recomposées), pendant leur activité (de fonctionnaire et éventuellement de salarié du régime général), ou en dehors de toute activité rémunérée (études, femme au foyer, chômage...).

? Pour les hommes **déjà pères de trois enfants**, le décret d'application définit des conditions d'interruption d'activité (huit semaines en continu, répartie avant et après la naissance ou l'adoption) qui écartent l'immense majorité des postulants. Quant à l'alinéa II de l'article 136 de la Loi, il prévoit que ces nouvelles conditions doivent être retenues par les juridictions administratives. Ces dernières ne pourront donc que rejeter dorénavant la quasi-totalité des demandes en cours, alors que celles-ci s'appuyaient sur les jurisprudences favorables déjà évoquées.

? La mise en conformité du Code des pensions avec le principe d'égalité hommes/femmes ne vaut donc que **pour l'avenir** et dans des conditions bien précises.

* * *

Si le gouvernement a été contraint à un tel montage pour ne pas remettre en cause la possibilité de départ anticipé ouverte aux femmes, c'est bien parce que les dégâts déjà provoqués par la Loi Fillon en matière de bonifications pour enfants ont suscité la colère générale.

Quant à la non-reconnaissance, de fait, de ce droit pour les pères d'enfants nés, adoptés, ou élevés avant la loi, elle se cumule avec d'autres régressions apportées par la réforme des retraites de 2003 et qui touchent tant les hommes que les femmes, comme la suppression du Congé de Fin d'Activité ou la Cessation Progressive d'Activité qui a été rendue peu attrayante. A quoi s'ajoutent, dans la Fonction publique, le retard dans la mise en œuvre des mesures de départ anticipés pour carrières longues et l'absence de négociations en vue sur la prise en compte des pénibilités...

Le gouvernement continue en grande partie à camper sur des positions inadmissibles. Qu'il s'agisse du refus de mesures de retraite anticipée pour tous ou qu'il s'agisse des dispositions régressives concernant les bonifications pour les mères de famille.

Sur ces deux sujets, la CGT a réclamé des négociations d'urgence. Elle estime que la mobilisation peut permettre, sur l'ensemble du dossier retraites, de faire encore reculer le gouvernement.

Montreuil, le 11 février 2005, 16 h30

la
cgt

ÉDUC'
ACTION

Le Sden - CGT 59 appelle à voter contre
le Traité constitutionnel européen

Les raisons du NON !

Au regard des éléments du texte exposés ci-après et en osmose avec les statuts de la CGT...

« Par son analyse, ses propositions et son action, la CGT agit pour que prévalent dans la société des idéaux de liberté, de fraternité et de solidarité(...) La CGT agit pour une société démocratique, libérée de l'exploitation capitaliste et autres formes d'exploitation (...) ».
[Extrait des statuts de la CGT]

... Le Sden — CGT 59 prend ses responsabilités !

Ce traité constitutionnel européen aura, s'il est adopté, un impact direct et grave sur la vie des salariés. Le mouvement syndical ne peut se désintéresser du contenu de ce traité et pour cette raison doit prendre position.

Nous prenons ainsi position pour le rejet du traité constitutionnel, c'est-à-dire pour l'appel à voter NON.

La Constitution : le libéralisme et la marchandisation gravés dans le marbre

Le principe « d'un marché unique où la concurrence est libre et non faussée » (art.I-3) est érigé en **objectif central** de l'Union Européenne, qui doit guider toutes ses politiques mais aussi celles des États membres. Cela percute directement en particulier notre vision des services publics, qui ne peuvent avoir de place dans cette constitution libérale.

Nous relevons les points suivants :

1. Priorité au marché sur les services publics : la notion de « services publics » ne figure pas parmi les « valeurs » de l'Union et ne fait l'objet d'aucun chapitre particulier. Seuls sont évoqués les **Services d'Intérêt Économique Général (SIEG)**, ce qui n'est pas tout à fait la même chose ! Si aucune définition des SIEG n'existe dans la Constitution, le Livre Blanc sur les services d'intérêt général publié par la Commission de Bruxelles au printemps 2004 précisait bien que SIG ou SIEG ne devaient pas être confondus avec la notion de « service public », en ce sens que « *le fait que les fournisseurs de service d'intérêt général soient publics ou privés n'a pas d'importance dans le droit communautaire* ». Ainsi la notion de SIEG porte en elle l'idée que les « missions » d'intérêt général peuvent être assurées par des entreprises privées. Or nous savons tous que les entreprises privées, qui ont pour raison d'être de dégager des profits, ne se tournent que vers des clients solvables. La Constitution balaie ainsi l'idée d'opérateur public visant la satisfaction de tous et laisse sur la route ceux qui ne sont pas solvables.

Toujours à propos des SIEG, la Constitution indique par ailleurs que les « *entreprises chargées de la gestion des SIEG sont soumises (...) aux règles de la concurrence* » (Art.III-166). Et l'article III-167 enfonce le clou en interdisant toute aide publique qui fausse ou menace de fausser la concurrence: la Commission de Bruxelles pourra contraindre un État à supprimer toute aide qu'elle jugerait non conforme.

2. Sur le « droit au travail ». Le texte ignore le droit au travail et l'article II-75 le transforme en « *droit de travailler* », ce qui est l'abandon de l'objectif du plein emploi. L'objectif de l'Union n'est pas de résorber le chômage, mais simplement de réaliser un « *niveau d'emploi élevé* » (art. III-205) et de promouvoir une main d'œuvre « *susceptible de s'adapter* » (art.III-203), donc forcément flexible. C'est syndicalement inacceptable !

3. Sur le « droit » de lock-out ! L'art. II-88 met sur le même plan « travailleurs et employeurs » et fait un parallèle entre le droit de grève des salariés et le droit de « grève des patrons ». Cet article constitutionnalise le lock-out !



Le Sden - CGT 59 appelle à voter contre le Traité constitutionnel européen

Les raisons du NON ! (suite)

Nous rappelons au contraire que selon la jurisprudence de la cour de cassation française, le recours au lock-out est une « faute contractuelle ». L'employeur s'y essayant manque à une obligation essentielle du contrat de travail : la fourniture du travail convenu.

4. Sur la taxation des capitaux et la fiscalité en général... Interdiction édictée de toute restriction aux mouvements de capitaux et prohibition de toute mesure fiscale qui pourrait y contribuer ou serait susceptible de « fausser » la concurrence.

5. Sur la libéralisation totale du marché du travail. Les articles III-133, 137, 144 organisent la « mobilité des travailleurs » et la « mobilité des entreprises ». Ces dispositifs sont à relier à la Directive européenne « Service dans un marché intérieur » proposée par l'ancien commissaire F. Bolkestein dont le dispositif central est constitué par l'application des règles sociales du pays d'origine d'un prestataire de services : un employé français d'une entreprise ayant son siège social en Pologne se verra appliquer le droit social... polonais !

La Charte des droits fondamentaux : une fausse avancée.

La partie II de la Constitution est constituée d'une « Charte » qui énonce des droits. Loin d'être « l'avancée » que proclament certains, bien souvent rien n'est prévu pour l'application des droits énoncés. Ainsi par exemple, l'article II-81 interdit toute discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique, la religion... mais l'article III-124 requiert l'unanimité pour toute mesure destinée à combattre cette discrimination.

En outre, certains droits **camouflent d'autres régressions**. Si les frontières internes de l'Union s'ouvrent, c'est pour mieux dresser un solide barrage extérieur aux ressortissants non-communautaires. Tout est programmé. Le renforcement des contrôles contre les populations migrantes étrangères à l'Union est évoqué (art.

III-265) et l'harmonisation de la réglementation qui risque de tirer vers le bas le droit des immigrants (art. III-266). **La circulation des hommes a des limites... que ne connaît évidemment pas la circulation des capitaux !**

Plus loin, dans sa partie portant sur la coopération policière, la Constitution autorise l'établissement de mesures portant sur « la collecte, le stockage, le traitement, l'analyse et l'échange d'informations pertinentes » (art. III-275). Rien n'est dit sur les critères de pertinence des informations récoltées, ni sur les modalités de contrôle de la collecte, ni sur les possibilités de recours des intéressés. Quant à la protection des informations sur les opinions, sur les appartenances politiques et syndicales, RIEN. Ce n'est même pas évoqué.

Au-delà, nombre des droits énoncés dans la Charte sont en retrait face aux droits nationaux, notamment :

1. Sur l'avortement. L'article II-62-alinéa 1 et son « droit à la vie » pose problème, d'autant plus que ni le droit à l'IVG ni le droit à la contraception ne sont mentionnés nulle part. Rappelons que lors de référendums successifs le Portugal, l'Irlande et la Pologne se sont prononcés contre le droit à l'avortement. Avec cet article, c'est une porte ouverte à tous ceux qui remettent en cause le droit à l'avortement, y compris en France.

2. Sur les conditions de travail (art.II-91)... Durée journalière, durée hebdomadaire, réduction du temps de travail sont tout simplement gommées. Rien non plus sur les congés payés. Par contre, il est fait référence à la « durée maximale annuelle ». **C'est l'institutionnalisation de l'annualisation du temps de travail .**

3. Sur la Sécurité Sociale... L'article II-94 n'est pas celui de droit à la protection sociale mais celui de l'accès aux « prestations », ce qui change tout: les prestations peuvent être délivrées par des organismes d'assurances privées. C'est la fin de la protection sociale régie par un système de solidarité.



Le Sden - CGT 59 appelle à voter contre le Traité constitutionnel européen

Les raisons du NON ! (suite)

Éducation, Laïcité et Formation professionnelle

Le droit à l'éducation (art. II-74) se limite à la proclamation de la gratuité de l'enseignement obligatoire. C'est restrictif. Par ailleurs, la Constitution insiste sur le droit des parents d'assurer eux-mêmes « l'éducation et l'enseignement de leurs enfants conformément à leurs convictions religieuses ». La laïcité est loin d'être garantie !

La laïcité, la séparation des Églises et des États sont d'ailleurs complètement absents de ce Traité constitutionnel. Pire, le préambule introduit une référence aux « héritages religieux de l'Europe » et l'article I-52 sur le « statut des Églises et des organisations non confessionnelles » affirme que l'Union « maintient un dialogue ouvert, transparent et régulier avec ces Églises et organisations ». On est en contradiction totale avec le renvoi du religieux à la sphère privée !

Quant à la Formation Professionnelle, l'article III-283 centre uniquement la formation professionnelle sur l'adaptabilité aux entreprises et la reconversion professionnelle. Il n'y a rien sur le développement culturel, ni sur la validation des acquis, ni sur le niveau de qualification, et rien non plus sur les formations diplômantes.

Une Constitution contraignante et difficilement amendable

Nous ne saurions laisser passer ce texte sans réagir ou en laissant croire qu'il sera plus facile de réagir après. L'inverse est vrai. En effet :

1. La Constitution : un texte contraignant

La Constitution donne à l'Union des compétences dites « exclusives » qui s'imposent aux États membres (art. I-1), fixant ainsi un droit de l'Union supérieur au droit national. Les domaines concernés sont extrêmement vastes : douane, règle de la concurrence du marché intérieur, politique monétaire et commerciale commune. Mais ce principe de supériorité s'exerce

aussi en réalité dans les compétences dites « partagées » entre l'Union et les États membres (compétences qui touchent le marché intérieur, la politique sociale, l'agriculture, les transports, l'énergie...) parce que ces compétences imposent des modifications législatives dans ces domaines. L'article I-5-1 réduit en fait les « compétences propres » des États aux seules fonctions régaliennes (« assurer son intégrité territoriale, maintenir l'ordre public et sauvegarder la sécurité nationale »).

Ainsi avec la Constitution, il s'agit d'éloigner les lieux de décisions essentiels.

2. La Constitution : une révision très aléatoire.

Croire ceux qui pensent pouvoir remédier aux défauts du texte après son adoption est une erreur.

En effet, toute modification d'ampleur de la constitution passera par 7 filtres institutionnels (voir articles IV-443 et 444) et 3 votes ou décision à l'unanimité (Convention, Conférence, États). Pour une modification de moindre ampleur, le Conseil européen peut après approbation par le Parlement européen, passer directement par la Conférence. Il y a ici encore 2 adoptions à l'unanimité (Conférence et États) rendant ces modifications également quasi inaccessibles.

Telles sont les principales raisons qui conduisent le SDEN CGT 59 à se prononcer clairement contre le Traité constitutionnel européen et à appeler à voter NON au référendum.

*Position adoptée à l'unanimité
en Conseil Syndical Départemental
le 29 novembre 2004*

*Déclaration explicative
adoptée à l'unanimité en
Commission Exécutive Départementale
le 18 janvier 2005*

Tous à Bruxelles le samedi 19 mars !

Les 22 et 23 mars à Bruxelles, les 25 chefs d'Etat et de gouvernement d'Europe vont se réunir. L'emploi, les services publics, les droits sociaux vont être au centre des discussions. L'occasion pour le mouvement syndical de 's'inviter' dans le débat !

La Commission Exécutive du SDEN CGT 59, réunie le 28 février, a examiné le contexte de cette euro-manifestation, notamment les ambiguïtés entretenues par la CES (la Confédération Européenne des Syndicats): dans un texte sur son site, la CES ajoutait aux objectifs de la manifestation (*centrée sur la question de l'emploi et le refus de la directive Bolkestein*) le soutien au projet de Constitution européenne. La CGT est intervenue auprès de la direction de la CES pour faire modifier ce texte.

La CE du SDEN CGT 59 a estimé que lors de cette manifestation il était essentiel qu'apparaisse le lien entre le rejet de la directive Bolkestein, le combat pour les droits sociaux et le plein emploi et **le rejet du traité constitutionnel**. La satisfaction des justes revendications posées dans l'appel de la CES à manifester doit commencer par le rejet du Traité constitutionnel qui tourne le dos à ces objectifs.

C'est pourquoi nous appelons les syndiqués à manifester, au sein du cortège CGT, derrière une banderole ainsi libellée: « Le Sden-CGT Nord dit NON au Traité constitutionnel ».

Rendez-vous dès 13h

près de la Gare du Midi à Bruxelles

(pour le cortège du SDEN, se rassembler près de la camionnette de l'UD CGT Nord)

Départ de la manif: 14h

Fin de la manif vers 17h, près du siège de la Commission

(les bus retour attendront Chaussée d'Anvers à 200m de la Gare du Nord)

Se rendre à Bruxelles

Les Union Locales CGT organisent des bus pour Bruxelles. Les contacter directement pour s'inscrire (ou le SDEN pour Lille).

Quelques points de départ déjà connus:

- **Denain:** à 10h30 devant l'UL (5 rue Roger Salengro)
Tel: 03.27.44.22.63
- **Douai:** à 9h30 Place du Barlet
Tel: 03.27.88.70.07
- **Dunkerque:** à 9h00 devant l'Avenir
Tel: 03.28.59.10.46
- **Halluin:** 11h devant l'UL (134 rue de Lille)
Tel: 03.20.94.03.30

- **Lille:** à 10h30 devant la Bourse du Travail
Tel: 03.20.97.89.73 (5€la place)
- **Maubeuge:** 1 bus + 1 autre au départ de **Boussois** Tel de l'UL: 03.27.64.64.50
- **Roubaix:** à 10h devant l'UL (Bd de Belfort)
Tel: 03.20.89.63.18
- **Vieux-Condé:** à 11h place de Vieux-Condé
Tel de l'UL d'Onnaing: 03.27.41.95.74
- **Tourcoing:** à 10h devant l'UL (43 rue de Lille)
Tel: 03.20.24.48.34
- **Saint-Amand:** à 9h30 devant l'UL (5 av. des Sports) Tel: 03.27.48.79.40
- **Valenciennes:** départ Place Poterne (heure à fixer) Tel: 03.27.46.33.17

Autres UL:

- Armentières: 03.20.77.21.92
- Aulnoye: 03.27.67.30.62
- Cambrai: 03.27.81.21.15
- Comines: 03.20.39.17.78
- Fourmies: 03.27.60.14.85
- Hazebrouck: 03.28.41.93.16
- Le Quesnoy: 03.27.26.43.13
- Seclin: 03.20.90.11.61



7ème Congrès
SDEN CGT 59
24/25 mars 2005

Bilan de l'activité du SDEN CGT NORD depuis le 6ème congrès (mai 2002)

1. « Une priorité pour le SDEN: s'attaquer à la précarité ».

Lors de notre 6ème congrès départemental des 22 et 23 mai 2002 à Lille, nous avons adopté un document d'orientation centré sur la question de la précarité : « Une priorité pour le SDEN: s'attaquer à la précarité ».

Nos axes revendicatifs étaient très clairs:

- *L'arrêt du recrutement des précaires ;*
- *Le réemploi et la titularisation des personnels précaires, assortis d'une formation initiale solide en IUFM ;*
- *Dans les conditions actuelles, décharge sur le temps de travail pour préparer les concours, aménagement des emplois du temps en conséquence ;*
- *Reclassement après reconstitution de toutes les années d'ancienneté quelles que soient les catégories occupées, au moment de la stagiarisation;*
- *Instauration de grilles de salaires promotionnelles tenant compte des diplômes et de l'ancienneté pour les actuels contractuels et vacataires.*

Loin de nous en tenir à la question des non-titulaires, nous abordions la question de la précarisation des emplois de titulaires, en revendiquant notamment:

- *La reconstitution d'une brigade de remplaçants volontaires sur des zones géographiques limitées et sur des postes en rapport direct avec les qualifications ;*
- *L'affectation sur un seul poste sans délai de route prohibitif: ce qui exclut les services partagés.*

Quelle activité avons-nous menée depuis ?

2002

- **rentrée de septembre:** diffusion d'un « 4 pages » sur la précarité, intitulé « Tous concernés »; stand à la Braderie de Lille avec pétitions et tracts contre les ruptures de contrat; diffusion d'une « feuille de doléance » dans les établissements et devant le rectorat;
- **18 septembre:** audience au Rectorat d'une délégation composée de l'Ursen-cgt, le Sgpen-CGT, la CGT Crous, avec dépôt des premières feuilles de doléances;

Dans le même temps, la direction du SDEN CGT continuait à intervenir sur des dossiers de défense individuelle. Le journal de décembre publiait ainsi un exemple de lettre adressée au chef de la division des affectations pour défendre un collègue MA en comptabilité (depuis 12 ans) qui se voyait proposer un poste de documentaliste en collège !

Mais à partir de **l'automne 2002**, nos regards étaient surtout portés contre le projet ministériel des « Assistants d'éducation », nouveau statut précaire visant à remplacer les MI-SE appelés à disparaître :

- **le 27 novembre**, nous participions au premier rassemblement organisé devant le rectorat par les Mi-SE et par les aide-éducateurs (dont les premières fins de contrat arrivaient en juin 2003);

2003

- **Le 17 janvier:** nouvelle manifestation des MI-SE et aide-éducateurs;

- **Le 6 février**: des centaines de MI-SE et d'aides éducateurs suivent l'appel intersyndical à la grève et à la mobilisation pour préserver les emplois d'encadrement éducatif.

A partir du **printemps 2003**, le mouvement s'est développé d'une façon plus globale contre la casse du service public (suppressions de postes, décentralisation) et contre la réforme des retraites (voir plus loin).

- **Juin 2003**: les CA des établissements sont saisis de la question du recrutement des Assistants d'Éducation. Le SDEN CGT donna la consigne suivante: voter contre le recrutement si on l'on voit la possibilité d'obtenir une majorité du CA sur ce point ou, dans le cas contraire, refuser de prendre part au vote en mettant en avant le refus du recrutement local des personnels. Fin juin, 19 établissements de l'Académie avaient refusé de recruter des Assistants d'Éducation.
- **3 septembre 2003**: Action avec les précaires: Rassemblement devant le rectorat, audience auprès du recteur.
- Annonce de la création d'un « collectif chômage » au SDEN CGT pour informer et défendre les droits des précaires (des contractuels essentiellement).
 - ➔ Difficultés cependant à regrouper les contractuels mis au chômage: réactions individuelles mais pas collectives.

2004

- **Mars**: publication d'un « 4 pages » en direction des contractuels qui donne des informations juridiques et revendicatives.
- **Rentrée 2004 (septembre/octobre/novembre)**: interventions de défense individuelle vis à vis du rectorat pour des problèmes d'affectations sur services partagés (précarisation des emplois) et pour des problèmes liés aux fins de contrats des contractuels: retard dans le versement des indemnités de chômage dû à la non-délivrance de l'attestation de fin de contrat de la part des établissements pour ouvrir leurs droits à indemnisation; interventions aussi au rectorat pour des retards de paiement.
 - ➔ Point positif: En intervenant, nous avons pu débloquer des situations individuelles, ce qui montre l'efficacité de la CGT.
 - ➔ Point négatif: la succession d'interventions individuelles ne permet pas de poser le problème de façon globale. Reste à construire des mobilisations collectives avec les intéressés.
- **Le 19 octobre** : Afin de poser les problèmes collectivement, une délégation de l'URSEN CGT est reçue par M. Mannessier, DRH du Rectorat. Nous lui présentons notre charte revendicative pour les personnels précaires (*Voir Info URSEN du 29/12 2004*).
 - ➔ Après cette entrevue, le DRH propose de réunir un groupe de travail académique pour « réfléchir aux propositions d'améliorations avec les organisations syndicales ». L'intervention de la CGT a permis de débloquer la situation et d'ouvrir un espace de négociation.
- **Le 3 décembre**: tenue du 1er groupe de travail au Rectorat sur les contractuels (tour d'horizon des problèmes). A suivre...

2005

- **Février/mars**: campagne de signature de la pétition de l'UGFF-CGT pour « *un vrai plan de titularisation dans la Fonction Publique* ».
 - ➔ Campagne s'inscrivant dans le combat contre le projet de loi visant à « mettre en conformité » le droit de la Fonction Publique avec une directive européenne sur le travail à durée déterminée: est envisagée la possibilité de recruter des non-titulaires en CDI (contrat à durée indéterminée) à l'issue de deux périodes de CDD de 3 ans. Si pour un non-titulaire, cela peut être vécu comme un progrès de passer d'un CDD à un CDI (à condition qu'il ne soit pas remercié après son ou ses CDD !), le CDI est en fait une régression par rapport au statut de fonctionnaire. Le CDI est en effet attaché à un poste qui peut disparaître alors que l'emploi pour un fonctionnaire est garanti. Ce CDI tourne le dos à notre revendication de titularisation des précaires.

Bilan

Le bilan est forcément contrasté, dans un contexte difficile: la période est marquée par une difficulté de mobiliser les contractuels eux-mêmes. Or il est difficile de gagner des avancées collectives pour les précaires sans la mobilisation des précaires eux-mêmes (avec l'appui du syndicat certes).

Quelques avancées sont à noter: l'existence (gagnée en juin 2002) d'un groupe de travail paritaire (administration/syndicats) pour la révision des avis défavorables des contractuels [il s'agit ici de défense individuelle] et en décembre 2004, après interpellation de la CGT, la tenue de cette première « table ronde » évoquée plus haut qui examina dans les grandes lignes les problèmes des contractuels (les points soulevés par le Rectorat étant pour l'essentiel ceux qu'avait souligné la CGT). Cette première réunion devrait déboucher sur d'autres réunions de travail avec le rectorat.

Reste à gagner sur nos revendications fondamentales, notamment la titularisation, ce qui devient urgent à l'heure du projet de CDI; mais il faudra un autre niveau de mobilisation, du syndicat comme des contractuels eux-mêmes.

Au-delà de la campagne de pétitions, l'heure est à nouveau à l'impulsion de rassemblements et manifestations sur ce thème, si possible avec l'ensemble des organisations de la Fonction Publique.

2. Des revendications portées par les sections syndicales ?

« Pour gagner ces revendications, l'implication des sections syndicales est une condition incontournable » écrivions-nous dans le document d'orientation adopté au 6ème congrès en mai 2002. Toute la troisième partie de ce document était consacré au rôle de « l'outil syndical » dans la construction du rapport de forces, en insistant surtout sur le rôle des sections syndicales: était ainsi déjà présent des aspects que l'on retrouve aujourd'hui dans le document d'orientation du 7ème congrès.

Cette répétition montre qu'hier comme aujourd'hui se pose la question de la prise en charge collective de nos revendications.

Il ne s'agit pas de tout renvoyer à une « responsabilité » des sections, car si leur implication était jugée « incontournable », cela ne veut pas dire qu'elle était en soi « suffisante »: il faut prendre en compte le contexte de nos luttes (marqué depuis 2002 par une droite au pouvoir particulièrement arrogante) et aussi le rôle propre de la direction du syndicat.

Le document d'orientation du 6ème congrès disait: « (La direction du SDEN CGT) *localise les sections qui ne vivent pas; par le biais d'un parrainage actif, elle favorise le retour à une action syndicale régulière, elle combat la désertification syndicale* ».

Régulièrement au sein de la Commission exécutive a été posé la question des sections, notamment sous l'angle du « parrainage » (le suivi des sections). Il faut constater cependant un résultat en demi-teinte.

Les contacts concrets avec les sections, ce sont des coups de fil téléphoniques aux secrétaires de sections (quand ils sont connus) ou des participations de membres de la CE à des réunions élargies à l'ensemble du personnel: interventions lors d'heures d'information syndicale, interventions lors de réunions spécifiques sur les mutations (ou sur les retraites en 2002-2003). Le fait qu'une section fasse appel à la direction du syndicat pour animer une réunion spécifique est déjà en soi le signe de l'existence d'une vie syndicale dans l'établissement et doit être valorisé. Sur l'ensemble de la période 2002-2005, les membres de la CE sont sollicités pour animer une réunion en moyenne une fois toutes les 5/6 semaines, avec des pointes cependant en fonction de l'actualité spécifique (mutations) et quand la direction elle-même sollicite les sections.

Il convient cependant d'aller au-delà en veillant à la tenue réelle des réunions de sections des syndiqués, et surtout à l'activité réelle des sections (affichage, activité revendicative...). La tenue de formations syndicales dans les sections elles-mêmes est de ce point de vue une initiative importante pour l'amélioration globale de l'activité d'une section: en janvier 2003, une formation d'accueil s'est tenue ainsi au LP Savary de Wattrelos. Initiative à renouveler.

Faisant le bilan de nos insuffisances, a été discuté en ce début d'année 2005 un plan d'action pour la relance des sections. Ce plan — en conformité avec le projet d'orientation pour le 7ème congrès du SDEN CGT — vise la tenue, dans les établissements eux-mêmes, de journées de discussion/ formation avec les syndiqués, pour les aider à s'organiser et à cerner les besoins de l'activité revendicative.

3. Le SDEN CGT dans le mouvement du printemps 2003

L'actualité revendicative de ces trois dernières années a été marquée, particulièrement dans l'Éducation Nationale, par le mouvement du printemps 2003: à la fois mouvement contre la décentralisation et la casse du service public d'Éducation et mouvement contre la réforme des retraites, ce dernier aspect plaçant la mobilisation de l'Éducation nationale dans le cadre plus général d'un mouvement interprofessionnel public/privé. Il convient de dresser ici le bilan de l'activité propre du SDEN CGT dans ce mouvement.

La préparation du mouvement

- **26 septembre 2002:** débat sur les retraites au Lycée Valentine Labbé dans le cadre de « journées d'action nationales » de la CGT, première étape de la mobilisation à venir sur les retraites. Invitation large à l'ensemble des établissements de l'agglomération lilloise.
- **15 octobre:** débat sur les retraites et le problème de l'emploi au LP de St Pol/Mer.
- **17 octobre:** 1ère grande journée de grève dans l'Éducation Nationale: contre les suppressions de postes, contre la décentralisation.
- **7 et 8 novembre:** atelier consacré aux retraites dans le cadre du stage URSEN « défense des personnels »;
- **18 novembre:** débat sur les retraites et sur le problème de l'emploi au LP Blériot de Cambrai;
- **25 novembre:** grève et manifestation à Lille à l'occasion des Assises locales sur la décentralisation organisées par le gouvernement. 2000 manifestants public/privé;
- **28 novembre:** réunion sur heure d'info syndicale au LP de Coudekerque sur les retraites ;
- **8 décembre:** manifestation unitaire nationale à Paris (pour la défense du Service Public d'Éducation, contre la décentralisation).

La montée du mouvement

- **21 janvier 2003:** Commission Exécutive du SDEN CGT à Seclin: l'actualité revendicative sur les retraites est discuté. Décision de préparer une banderole spécifique du SDEN CGT pour la manif unitaire sur les retraites du 1er février avec comme slogan: « *37,5 annuités maxi Public /privé* »;
- **28 janvier :** grève et manifestation pour l'emploi dans l'Éducation Nationale;
- **1er février:** Manifestation unitaire pour les retraites (sous la neige !);
- **12 mars:** Rassemblement au Rectorat : dépôt des cahiers de revendications des établissements (100 personnes). Délégation reçue par le DRH;
- **18 mars:** grève et manifestation à Lille et Bapaume (ville de Delevoye, alors ministre de la Fonction Publique): 2000 manifestants pour l'emploi et le service public;
- **28 mars:** édito de Colette Becquet, Secrétaire Générale dans l'Info SDEN Nord: « *Sans hésitation, à l'instar d'ailleurs de nombreux départements en lutte sur les revendications de tous les jours, soyons offensifs sur l'emploi, les salaires, les retraites... Il faut en débattre dans les établissements en assemblées générales et décider de l'action continue... qui peut se concrétiser partout par un appel à la grève reconductible...* »;
- **3 avril:** grève et manifestation interprofessionnelle pour défendre la retraite. Pour le SDEN-CGT « *37,5 annuités = un maximum !* ».
- **7 avril:** Commission Exécutive du SDEN CGT au Collège Descartes de Loos. Discussion sur le mouvement de grève reconductible déjà parti dans certaines académies du Sud (Bordeaux depuis le 24 mars). Appel à la tenue partout après les vacances de Pâques d'AG dans les établissements pour **poser la question de la grève reconductible.**

- **9 avril** : Assemblée Générale à Lille à l'initiative de la CGT. État de la mobilisation avant les vacances.

Le SDEN CGT acteur du mouvement de grève reconductible

- **Fin avril**: AG dans les établissements pour préparer l'action. Deux dates nationales dans le paysage: le 6 mai dans l'Éducation nationale (contre la décentralisation et la casse du service public) et le 13 mai contre la réforme des retraites sur le plan interprofessionnel.
- **30 avril**: 1ère Assemblée Générale inter-établissements à Lille. Initiative de la CGT qui a invité les autres organisations syndicales.
- **1er mai** (fête des travailleurs): les manifestations connaissent une participation importante ;
- **2 mai** : le collège Descartes de Loos, 1er établissement du Nord à se mettre en grève, une grève annoncée comme étant reconductible jusqu'à la satisfaction des revendications (rôle important de la section CGT dans ce déclenchement);
- **6 mai**: grève nationale contre la décentralisation et la casse du service public d'Éducation; au soir du 6 mai, l'Assemblée Générale des personnels de l'Éducation en lutte, avec leurs organisations syndicales (dont la CGT qui jouait un rôle central) lance un appel à étendre le grève en une grève reconductible interprofessionnelle.
- **13 mai**: grève public/privé contre la réforme des retraites. Manifestation monstre à Lille (la tête rattrapant la queue !).

Le SDEN CGT dans l'action

A partir du 13 mai s'enracina dans l'Éducation Nationale le mouvement de grève reconductible qui commençait à s'étendre depuis le 6: chaque jour, et pendant près d'un mois au moins, de nouveaux établissements venaient s'ajouter à la liste de ceux où les personnels étaient en grève reconductible (majoritairement ou partiellement). Ce mouvement portait des revendications contre la décentralisation et pour la défense du Service Public, mais était également partie prenante de la bataille interprofessionnelle sur les retraites, ce dernier aspect étant même l'aspect principal pour des établissements entrés en grève après le 13 mai.

Le SDEN CGT a participé à l'extension de ce mouvement, dans notre secteur professionnel, et en cherchant à construire les convergences interprofessionnelles public/privé. Nous avons œuvré dans ce sens jusqu'au bout, même après la décrue du mouvement dans l'Éducation Nationale (due en particulier, à l'approche du bac, aux hésitations d'autres organisations syndicales - hésitations que ne partageait pas l'UNSEN-CGT).

Sur le bilan et la tactique de la CGT dans le mouvement interprofessionnel, voir notre intervention au nom du SDEN Nord au Congrès de l'Union Départementale CGT en octobre 2003 [Voir *INFO SDEN n°126*].

Quant au bilan d'activité du SDEN CGT en tant que tel, sans rentrer dans le détail, nous pouvons pointer plusieurs aspects :

Aspects positifs:

- La visibilité de la CGT Educ'Action:

Bien qu'étant un « petit syndicat » dans le champ professionnel de l'Éducation, par notre dynamisme, par l'investissement de nos militants, par notre présence incontournable dans nombre d'Assemblées Générales, dont pour certaines d'entre elles nous étions à l'initiative (notamment celle de Lille qui jouait un rôle moteur), nous nous sommes fait connaître de beaucoup d'enseignants qui ignoraient que la CGT syndiquait les enseignants de la maternelle à l'université. Par notre travail incessant pour l'élargissement de la grève, nous avons montré une image combative de la CGT (prometteuse pour de nouvelles adhésions).

- L'importance de nos liens interprofessionnels

Le besoin d'élargir le mouvement en particulier en direction du privé a nécessité des

mobilisations interprofessionnelles, localement enracinées. Fort de liens tissés dans le cadre interprofessionnel des Unions Locales CGT (à Tourcoing, Hazebrouck, Douai, Armentières, Maubeuge...), le SDEN-CGT apparaissait dans le milieu enseignant comme un acteur incontournable pour l'extension de la grève au privé. Certes, en retour, notre appartenance à la CGT nous a conduit à nous expliquer sur les hésitations de la direction confédérale à se positionner clairement dans le sens de la préparation de la grève générale. Nous l'avons fait en toute liberté, sans recevoir d'ordre de personne mais guidé par le souci de la réussite de ce mouvement: publiquement le 24 mai, nous avons été amenés à interpellé Bernard Thibaut sur sa valse-hésitation.

Aspects négatifs :

- Nos forces militantes restent géographiquement très disséminées et, surtout, même là où nous avons des syndiqués, le niveau d'engagement des uns et des autres a été très variable: pendant que certains étaient en grève reconductible, d'autres syndiqués ne faisaient que les temps forts de grève et d'autres encore n'ont fait que très peu grève, la suivant en quelque sorte par procuration. Le mouvement en a été d'autant plus affaibli ;
- Notre faiblesse relative dans l'interpro: notre syndicat est un petit syndicat par rapport à l'ensemble de la Confédération CGT et notre capacité d'influer sur les décisions de la CGT sont faibles. Nous l'avons vu quand nous réclamions à cor et à cri un appel clair de la Confédération pour la préparation de la grève générale. Bernard Thibaut n'a pas même jugé bon de répondre à notre interpellation. Paradoxalement, la grève a montré tout le chemin qu'il nous restait à parcourir pour être une force syndicale reconnue, non seulement dans notre champ professionnel, mais aussi au sein de notre Confédération CGT.

4. Vers un nouveau printemps des luttes en 2005 ?

L'année scolaire 2003-2004 a été marquée par l'échec de 2003. Malgré tout, des initiatives de lutte sont à relever:

- **26 novembre 2003:** participation du SDEN à une importante manifestation interprofessionnelle à Douai pour la venue de Seillières, patron du MEDEF;
- **30 janvier 2004:** grève dans l'ensemble de la Fonction Publique pour l'emploi (contre les suppressions de postes), les salaires, la défense des services publics;
- **18 février:** rassemblement devant le Rectorat contre les suppressions de postes aux concours (2000 manifestants);
- **12 mars:** grève dans l'Éducation nationale contre la carte scolaire 2004;
- **14 avril:** manifestation Éducation Nationale. Thème: Emploi, Protection sociale;
- **25 mai:** grève nationale dans l'Éducation nationale;
- **samedi 5 juin:** manifestations pour la défense de la Sécurité sociale

L'année scolaire 2004-2005, commencée timidement, connaît un regain de combativité, en deçà cependant des besoins de la lutte contre les suppressions de postes et la loi Fillon.

- **8 septembre:** Rassemblement devant le rectorat de Lille;
- **22 septembre:** Rassemblements devant la préfecture et les sous-préfectures;
- **7 décembre:** Grève dans l'Éducation Nationale à l'appel de la CGT et de la FSU (contre le budget 2005 et contre le projet de loi Fillon);
- **8 décembre:** manifestation de la Fonction publique pour les salaires;
- **20 janvier 2005:** grève dans l'ensemble de la Fonction Publique (pour les salaires, contre les suppressions de postes, contre la loi d'orientation Fillon);
- **5 février:** manifestations interprofessionnelles (thème: emploi, temps de travail);
- **25 février:** Grève Éducation Nationale (Acad. de Lille) contre la carte scolaire 2005;
- **10 mars:** Grèves et manifestations interprofessionnelles (emploi, salaires, temps de travail — loi Fillon dans l'Éducation Nationale)...

A chaque fois, le SDEN-CGT tient toute sa place dans les nouvelles mobilisations, en travaillant à la fois à la mobilisation de tous les syndiqués et à la tenue de cortèges CGT dynamiques dans les manifestations. Effort à poursuivre...

GRÈVE & MANIFESTATION – 10 MARS 2005

Grève Nationale

Secteur Privé & Secteur Public

JEUDI 10 MARS 2005

Manifestation à LILLE

Rendez-vous 14 h 30

Porte de Paris

◆ *Dans l'Éducation nationale à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales et de la FCPE qui appelle à une journée morte...*

CONTRE ...

- Le projet Fillon
- Les suppressions de postes dans l'Éducation nationale...

POUR...

- L'emploi et les salaires
- Un service public d'éducation qui assure la réussite de tous

◆ *Dans le Privé, à l'appel des Confédérations CFTC, CGT, FO et CFDT*

CONTRE...

- La déréglementation
- Le chômage.

POUR...

- Les salaires
- La R. T. T.

Sden Cgt Nord



Bourse du Travail
Rue Geoffroy Saint Hilaire
59042 LILLE CEDEX

Téléphone : 03.20.52.56.55
Messagerie : sdencgt@nordnet.fr
Site: <http://www.sdencgt59.org>